

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
EXERCICE 2002**

SOMMAIRE

PREAMBULE

Page 5

DONNEES GENERALES

Page 6 à 8

- a) Population des communes membres
- b) Composition du conseil communautaire
- c) Données fiscales 2002

ACTIVITES ANNEE 2002

ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

- a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales Page 9 à 11
 - 1/ *Interventions musicales en milieu scolaire*
 - 2/ *Enseignement musical pour la petite enfance*
 - 3/ *Académie de musique et de danse*
 - 4/ *Soutien des associations musicales communales*
- b) Financement et gestion du gymnase et du stade de Saint Martin destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres Page 11
- c) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège du canton, et en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres. Page 11
- d) Intervenants sportifs dans les écoles primaires Page 11
- e) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire Page 11
- f) Construction et gestion d'un pétanodrome Page 11
- g) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal Page 11
- h) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat. Page 12 à 13
 - 1/ *Lycée de la Côtière*
 - 2/ *Collège Anne Frank*
 - 3/ *Collège de Saint André de Corcy*

ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement) Page 14
- b) Collecte sélective Page 14
- c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel Page 15
- d) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...) Page 15
- e) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles Page 15 et 16
- f) Création et entretien des sentiers pédestres et des pistes cyclables Page 16

ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Page 17 à 18

ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

- a) Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage Page 19
- b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD) Page 19
- c) Initiatives locales pour l'emploi Page 19
- d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) Page 19

ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000 Page 20
- b) Actions de développement économique Page 20 à 21
1/ Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain
2/ Directive Territoriale d'Aménagement
- c) Schéma directeur et directive territoriale d'aménagement Page 21
- d) Aménagement rural Page 21
- e) Zones d'Aménagement concerté créées à partir du 1^{er} janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares Page 21
- f) Actions pour développer le tourisme

ANNEXES

Rapport annuel de la Communauté de communes du canton de Montluel sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères et additif CCMP

Fiche individuelle DGF 2001

PREAMBULE

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi CHEVENEMENT, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) une série de dispositions visant à améliorer l'information des habitants et des communes membres sur l'activité des Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.).

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche, avec pour volonté première de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.) aux conseillers municipaux des communes membres dont certains ne participent pas directement aux travaux et décisions communautaires, ou alors de manière thématique, et non global.

Ce rapport n'a pas pour objectif une parfaite exhaustivité, il vise à donner une vue générale des actions majeures réalisées ou enclenchées sur l'année.

DONNEES GENERALES

a) Population des communes membres*Tableau 1 / Population des communes de la CCMP*

Communes membres	Population totale * (avec double compte)		Evolution 1990/1999	
	1999	1990	Nombre	%
Beynost	3560	3154	+ 406	12
Miribel	8600	7710	+ 890	11
Neyron	2174	1727	+ 447	25
St Maurice de Beynost	4057	3473	+ 584	16
Thil	960	949	+ 11	1
Tramoyes	1541	1144	+ 397	34
TOTAL	20 892	18 157	+ 2 735	15.06 %

Source : recensement INSEE 1999

b) Composition du conseil communautaire*Mode de représentation*

La répartition des sièges au sein du Conseil communautaire est proportionnelle à la population des communes.

Par délibération en date du 30/09/2002, le Conseil a engagé une modification statutaire passant de 4 à 5 le nombre des représentants pour les communes dont la population est comprise entre 5 001 et 10 000 habitants.

La commune de Miribel seule concernée par cette évolution a désigné par délibération du 11/12/2002 monsieur THIOLLIER comme 5^{ème} représentant. Lors du conseil du 20/12/2002 Monsieur THIOLLIER a été officiellement installé dans ses fonctions. Depuis cette date, le conseil se compose de 17 membres.

<i>Population des communes</i>	<i>Nombre de représentants</i>
Inférieur à 2 500 habitants	2 représentants
De 2 501 à 5 000 habitants	3 représentants
De 5 001 à 10 000 habitants	5 représentants
Plus de 10 000 habitants	6 représentants

*Membres titulaires et suppléants au 31/12/2002***BEYNOST**

Délibération du 26 mars 2001

Titulaires : GARNIER Claude Jean / DUPEUBLE Bernard / AUBERNON Joël
Suppléants : Mme RAMPON Nicole / PAGE Daniel / Mme CHAPOULE Josette

MIRIBEL

Délibération du 30 mars 2001

Délibération du 11/12/2002

Titulaires : BERTHOU Jacques / Mme ESCOBESSA Sylvie / MATRAS Michel / Mme JOLY Isabelle/
THIOLLIER Alain

Suppléants : PROTIERE Pascal / Mme PFAENDER Béatrice / DOMMANGET Gilles / GOSTANIAN
Daniel / JOUARD Michel

NEYRON

Délibération du 23 mars 2001

Titulaires : MARCELLIN Pierre / PIGNOT Jean Pierre

Suppléants : GADIOLET André / BOUVIER Claude

ST MAURICE DE BEYNOST

Délibération du 02 avril 2001

Titulaires : GOUBET Pierre / PELARDY Marc / Mme GUILLET Eveline

Suppléants : LAZZARONI Jean Claude / VIALLAND Gilles / AUBERT Michel

THIL

Délibération du 27 mars 2001

Titulaires : VIENOT Michel / Mme BONAUDO Yvette

Suppléants : OSSET Olivier / BARBET Claude

TRAMOYES

Délibération du 27 mars 2001

Titulaires : MERCANTI Henri / GEOFFRAY Jean François

Suppléants : Mme JUFFARD Brigitte / Mme FRANCOIS Jacqueline

Composition du BUREAU au 31/12/2002

Par délibération du 20/12/2002, le conseil communautaire a créé un 4^{ème} et un 5^{ème} poste de vice-président, respectivement occupé par P.GOUBET et H.MERCANTI.

Président : Michel MATRAS
1^{er} vice-président Claude Jean GARNIER
2^{ème} vice-président Michel VIENOT
3^{ème} vice-président Pierre MARCELLIN
4^{ème} vice-président Pierre GOUBET
5^{ème} vice-président Henri MERCANTI

1^{er} membre Jacques BERTHOU
2^{ème} membre non désigné au 31/12/2002

c) Données fiscales 2002

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la TPU est le seul impôt perçu par la CCMP, avec la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Le taux d'imposition moyen en 2002 sur le territoire communautaire est de 10.39%. A l'issue de la période de lissage fixée à 7 ans, un taux unique sera appliqué pour l'ensemble des communes membres.

Tableau 2 / Evolution de la Taxe professionnelle en euros

	2002	2001	2000
Base TP	64 807 000	68 603 582	69 753 048
Taux	10,39%	10,35%	10,35%
Produit	6 733 447	7 100 471	7 219 440
Allocation compensatrice de taxe professionnelle	2 083 901	1 371 914	749 059
Base écrêtement TP	37 259 940	36 163 364	16 310 414
FDETP	1 059 604	993 418	452 203

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de TEOM voté en 2002 est de 926 847 euros soit une augmentation 2001/2002 de 60%.

Il est à noter que par délibération du 30/09/02 le conseil a décidé d'unifier le nombre des collectes à 2 passages hebdomadaires, y compris sur Miribel centre. Le taux de TEOM pour l'année 2003 sera identique pour l'ensemble des communes membres.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2002

Population DGF (non lissée)	21 019
Potentiel fiscal par habitant	485,081386
Coefficient d'intégration fiscale	0,533952
Dotation de base	67 941
Dotation de péréquation	0
Bonification	186 773
Total DGF	254 714

Le taux de progression 2001/2002 est de 1,0955 soit en valeur absolue de 22 207 euros

Pour plus de précisions Cf. la fiche individuelle de DGF en annexe du rapport.

ACTIVITES ANNEE 2002

**ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE
CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF**

- a) **Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles**
Enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderie et crèche)
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales

1/ Interventions musicales en milieu scolaire

Activité

La communauté de communes propose aux enseignants des écoles maternelles et primaires de bénéficier d'un intervenant en musique. Ces interventions en milieu scolaire sont assurées par des enseignants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants) et agréés par l'inspection académique, les intervenants étant sous la direction pédagogique des directeurs des écoles de musique et de danse.

Les temps de cours dans les classes sont les suivants :

Maternelle/CP	30 mn
Primaire	45 mn
Chorale	45 mn

Tableau 3 / Bilan des interventions en milieu scolaire

<u>Communes</u>	<u>2002/2003</u>
Beynost	13 h 45
Miribel	33 h
Neyron	5 h 45
Thil	4 h 15
Tramoyes	9 h
Saint Maurice de Beynost	17 h 30
Total hebdomadaire	83 h 15

Masses financières / CA 2002

Charges de personnel	65 907,88
----------------------	------------------

2/ Enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderies et crèches)Tableau 4 / Bilan des interventions en crèche et halte-garderie

Communes	2002/2003
Miribel	0,5 h
Saint Maurice de Beynost	1 h
Total hebdomadaire	1 h 50

La CCMP par délibération en date du 26 juin 2002 a lancé une procédure de modification de ses statuts en inscrivant plusieurs compétences nouvelles dont notamment l'enseignement de la musique dans les crèches et halte-garderies.

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002.

3/ Académie de musique et de danseTableau 5 / Académie - bilan des inscriptions

	2002/2003	
<i>Ecoles communautaires</i>	<i>St Maurice de B.</i>	<i>Miribel</i>
Nombre d'élèves	391	284
TOTAL	675 élèves	

Tableau 6 / Académie - masses financières

CA 2002

Dépenses de fonctionnement	683 694,47
Charges à caractère général	57 860,68
Charges de personnel	611 722,27
Autres charges gestion courante	1 554,18
Divers	12 557,34

Recettes de fonctionnement	184 826,39
Produits des services	152 149,09
Dotations et participations	30 489,00
Divers	2 188,30

Le déficit cumulé des deux écoles est de 498 868,08 euros.

La masse salariale représente près de 90% du coût du service pour 377 heures de cours hebdomadaires

4/ Soutien des associations musicales communalesTableau 7 / Montant des subventions versées aux associations musicales

Associations musicales	Commune	2002
Caisse de l'école de musique	St Maurice	1 524,00
Gabriel Chardon	Beynost	26 430,56
L'Espérance	Beynost	16 251,00
La Mauricienne	St Maurice	762,00
L'Echo des Iles	Neyron	0,00
Total annuel en euros		44 967,56

b) Financement et gestion du gymnase et du stade de Saint Martin destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres

Activité

Le gymnase et le plateau sportif de Saint Martin est destiné en journée à la pratique des activités sportives des enfants du collège Anne Frank de Miribel. A partir de 17 heures, les installations sont accessibles aux associations des communes membres.

L'entretien des lieux est assuré par un agent d'entretien qualifié à temps complet.

Travaux 2002

Rénovation des sanitaires et douches	20 024,73
Travaux de sécurisation du site	10 807,52
Total	30 832,25 euros TTC

Tableau 8 / Gymnase Saint Martin - Masses financières / CA 2002

Dépenses de fonctionnement	77 540,22
Charges à caractère général	39 950,43
Charges de personnel	26 420,56
Charges financières	6 801,23
Dotations amortissements	4 368,00

Recettes de fonctionnement	13 412,01
Dotations et participations	12 689,43
Produits exceptionnelles	722,58

c) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège du canton, et en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres.

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 14 février 2002.

Par délibération du 15 mai 2002 et du 02 décembre 2002, la CCMP a autorisé le Président à procéder aux acquisitions foncières pour une surface totale de 18 663 m² et un coût hors frais d'actes et d'indemnités d'éviction de 569 705,63 euros.

Acquisitions foncières / CA 2002	402 714,89
----------------------------------	------------

Des réflexions ont été engagées pour établir le programme du gymnase et du plateau sportif au sein d'une commission ad hoc. Par délibération du 2 décembre, le Cabinet PROJET ACTION 2000 a été choisi comme maître d'œuvre pour la réalisation du plateau sportif et la SEMCODA comme maître d'ouvrage délégué pour la construction du gymnase du collège.

d) Intervenants sportifs dans les écoles primaires

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002. Aucune action en 2002.

e) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002. Cette décision vient conforter les réflexions engagées avec la communauté de communes du canton de Montluel.

f) Construction et gestion d'un pétanodrome

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002. Aucune action en 2002.

g) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002. Aucune action en 2002.

h) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.

1/ Lycée de la Côtère

Activité

Le S.I.C.O.M.I.P. (Syndicat Intercommunal de la Côtère de Miribel et du Plateau), puis par transfert à compter du 01/01/1998 la communauté de communes, ont participé financièrement à l'acquisition et à l'aménagement des terrains du lycée, ainsi qu'à la construction du gymnase.

La CCMP participe également à l'entretien des espaces extérieurs et du gymnase. Par délibération du 30 septembre 2002, et dans l'attente d'un accord avec le SIVOM de Meximieux, la répartition de la charge nette est de 45% pour la CCMP et de 55% pour la 3CM.

Tableau 9 / Lycée de la Côtière - Masses financières / CA 2002

Dépenses de fonctionnement	110 001,06
Entretien des espaces extérieurs et du gymnase	65 436,59
Charges financières	44 564,47

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains.

2/ Collège Anne Frank

Activités

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la CCMP n'assure plus la maîtrise d'ouvrage déléguée des gros travaux de réparation qui engendrait une participation financière à hauteur de 14% du montant H.T. . Ces travaux incombent entièrement au département de l'Ain.

La CCMP finance :

- 450 heures de soutien en faveur des élèves en difficultés scolaires.
- le remboursement des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains

En 2002 aucune subvention n'a été versée en faveur du collège ou du foyer socioéducatif.

Tableau 10 / Collège Anne Frank - Masses financières / CA 2002

Dépenses de fonctionnement	17 776,70
Charges à caractère général	8 284,03
Charges financières	9 492,67

Recettes de fonctionnement	8 656,00
Dotations et participations	8 656,00

3/ Collège de Saint André de Corcy

Activité

Dans le cadre du transfert de compétence et conformément au principe de représentation/substitution, la Communauté de communes représente la commune de Tramoyes au S.I.V.O.M. Centre Dombes.

A ce titre, la communauté de communes participe financièrement au fonctionnement général du collège (fonctionnement du collège, association des parents, foyer, remboursement des annuités) et au fonctionnement administratif du S.I.V.O.M. qui gère cette compétence.

Tableau 11 / Collège de Saint André - Masses financières / CA 2002

	2002
Participation SIVOM	15 650,78

**ACTIONS POUR LA PROTECTION
ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

a) Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement)

La collecte et le traitement des ordures ménagères est assurée par convention par la Communauté de Communes du Canton de Montluel (CCCM), et ce sur l'ensemble des communes membres de la C.C.M.P. Dans le cadre de l'application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets élaboré par la CCCM est joint en annexe de ce rapport. Un additif au rapport de la CCCM a également été joint en annexe, précisant certains points propres à la CCMP.

Il est à noter pour l'année 2002 les points suivants :

La fermeture du site du bois de Morencin (station de broyage et d'enfouissement des déchets) en juillet 2002 a nécessité le choix d'un nouveau mode de traitement. Depuis cette date, nos déchets sont envoyés à la station d'incinération de Villefranche-sur-Saône pour incinération. Le coût à la tonne hors transport est de 86,46 euros HT.

La CCMP par délibération du 30 septembre a modifié la carte de ramassage des ordures ménagères. A compter du 1^{er} janvier 2003, la fréquence hebdomadaire des collectes est de 2, y compris sur le secteur de Mirbel Centre.

Pour ne pas se couper de la réflexion menée dans le Sud du département de l'Ain, la CCMP, par délibération du 28 janvier, a décidé d'adhérer au syndicat mixte ORGANOM.

Afin de permettre la collecte mécanisée des déchets sur l'ensemble des communes membres, une opération de dotation en bacs roulants a été menée de juin à septembre 2002. Un marché à bon de commande a été signé avec la société SERNED.

Tableau 10 / Collecte et traitement des OM - masses financières / CA 2002

Dépenses de fonctionnement	995 168,14
Charges à caractère général	103 087,18
Contribution Organe de regroupement	892 080,96
Recettes de fonctionnement	928 635,84
TEOM	928 635,84

b) Collecte sélective

Le conseil par délibération du 28 janvier 2002 a validé le dossier de consultation des entreprises pour un budget prévisionnel d'investissement de 676 465 euros HT correspondant à 45 points de propretés et 8 600 lots de trois caissettes.

La CCMP a signé en avril un partenariat avec la société ADELPHE pour assurer la prise en charge de la valorisation des déchets d'emballages ménagers et le soutien financier de la mise en place et du développement du système. La collecte sélective a débuté officiellement le 15 septembre.

c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel

Les communes de Tramoyes, Neyron, Saint Maurice de Beynost, Beynost et Miribel ont accès à la déchetterie intercommunale de Miribel, zone industrielle de la Tuillière. La commune de Thil pour des raisons de proximité se rend à la déchetterie de la Boisse. (Cf. rapport sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets élaboré par la CCCM joint en annexe).

L'exploitation de la déchetterie intercommunale de Miribel est assurée par un prestataire de service. Suite à appel d'offres, la société MARCELPOIL SA a succédé à la société ONYX. Le contrat est basé sur un coût moyen à la tonne de 52,22 euros TTC.

- du 01/01/2002 au 17/07/2002 Sté ONYX
- du 18/07/2002 au 14/11/2002 Sté Cité Service Environnement
- du 15/11/2002 au 31/12/2002 Sté MARCELPOIL

Tableau 11 / Déchetterie - montant annuel des dépenses / CA 2002

Prestation de service	237 965,05
Contribution 3CM	13 900,00
Intérêts des emprunts	8 361,05
Divers	368,64
Total	260 594,74

d) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...)

Néant

e) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles

Tableau 12 / Lutte contre le ruissellement - études lancées en 2002

Commune	Lieu	Délibération	Bureau d'étude	Euros TTC
Miribel	Création d'un bassin de rétention aux Echets	20/12/2002	DDAF	29 900
Miribel	Bassin du cimetière au Mas Rillier			
Neyron	Corrections torrent du Rapan aval			
Beynost	Création d'un bassin tampon / plateau de Trivoly			
Beynost	Création d'un piège à gravier / ravin de Trivoly			
Beynost	Bassin d'infiltration / torrent de Panerel			
Beynost	Bassin écrêteur de la Robinette			

Tableau 13 / Lutte contre le ruissellement - principales opérations de travaux

Commune	Lieu	Procédure	Délibération	Libellé	Travaux Euros TTC
Miribel	Carret amont	Appel d'offres ouvert	02/12/2003	SOCAFL Pont de Veyle	301 290,77

Tableau 14 / Lutte contre le ruissellement - masses financières / CA 2002

Dépenses d'investissement	128 426,90
Frais d'études	115,46
Travaux	128 311,44

Tableau 15 / Lutte contre le ruissellement – Restes à réaliser 2002

Ruissellement / études	42 326,44
Relevé TOPO Polxinge	2 906,28
Relevé TOPO/Robinette	1 698,32
Relevé TOPO/neyron	1 351,48
Relevé TOPO/Miribel	5 250,44
Plan recollement	1 219,92
Maîtrise d'œuvre 2003	29 900,00

Ruissellement / travaux	326 768,88
Chemin d'accès du Tronfou	6 290,48
relevé topo / carret amont	478,40
Carret amont	320 000,00

f) Création et entretien des sentiers pédestres et des pistes cyclables

Sentiers des Grimpillons / Miribel 29 381,69 euros

ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Depuis l'arrêté préfectoral du 23/12/1999 portant modification des statuts communautaires, la CCMP est compétente dans le domaine de la voirie pour ce qui concerne de manière exhaustive les réalisations concernant :

- la voirie nouvelle du domaine public
- l'aménagement urbain des routes départementales et nationales :
 - o création de trottoirs
 - o aménagement de sécurité
- l'entretien des aménagements urbains des routes départementales et nationales, à l'exception

Tableau 16 / Voirie - études lancées en 2002

Commune	Lieu	Mission	Délibération	Type de travaux	Bureau d'étude	Euros TTC
Tramoyes	RD 38/RD82	APS	20/12/2002	Giratoire	DDE	7 911,54
Neyron	RN 84	APS	20/12/2002	Giratoire	DDE	14 386,08
Miribel	Four à Chaux	APS	02/12/2002	Giratoire	DDE	13 635,00
Thil	RD 61a	APS	16/07/2002	Aménagement de sécurité	DDE	5 211,00

Tableau 17 / Voirie - principales opérations de voirie réalisées

Commune	Lieu	Procédure	Délibération	Libellé	Entreprise(s)	Travaux Euros TTC
Miribel	RN 83 RD 71	Appel d'offres ouvert	16/07/2002	Aménag. de sécurité	SCREG	103 270,88
Neyron	RN 84	Appel d'offres ouvert	16/07/2002 02/12/2002	Aménag. de sécurité	SCREG	138 379,11
Thil	RD 61	Lettre de commande		Passages surélevés Trottoirs	VITTON Signaux Laporte	16 833,57

Tableau 18 / Voirie - masses financières / CA 2002

Dépenses d'investissement	172 518,38
Frais d'études	0,00
Travaux	172 518,38

Tableau 19 / Voirie – restes à réaliser 2002 (euros TTC)

Voie / études	49 482,50
Relevé TOPO Thil, Tramoyes et Echets	2 021,25
Relevé TOPO Miribel, Tramoyes et Neyron	2 619,25
Maîtrise d'œuvre 2003 / Tramoyes carrefour RD38 et RD 82	7 912,00
Maîtrise d'œuvre 2003 / Neyron giratoire RN 84	14 387,00
Maîtrise d'œuvre 2003 / Miribel four à chaux	16 309,00
Maîtrise d'œuvre 2003 / Thil RD 61a	6 234,00

Voirie / travaux	107 474,83
réfection terre plein	8 922,28
accès tri sélectif	8 839,55
passage surelevé Thil	11 098,88
Marquage au sol	660,19
RN 84 Neyron signalétique	1 177,44
Boucle des Echets	1 172,59
RN 83 et RD 71	37 225,35
RN 84	30 573,68
Barrière RN 84	6 354,87
Travaux RN83 et RN84	1 450,00

ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

a) Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage

Le plan départemental d'accueil des gens du voyage élaboré par la Préfecture et le Conseil Général de l'Ain en collaboration avec les collectivités a été présenté par monsieur MERCANTI, responsable des affaires sociales, en conseil communautaire du 30/09/2003.

Le conseil a :

- pris acte de ce plan qui prévoit sur notre secteur une aire d'accueil et une aire de grands passages,
- souligné le nombre important des aires de grands passages prévues sur l'axe Ambérieu en Bugey / Lyon et demandé qu'une étude spécifique à la zone de la Côtière soit réalisée pour la définition des aires d'accueil.

b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD)

Le projet MAS ne peut pas aboutir avant 2005. L'acquisition des terrains initialement prévus sur la commune de Beynost a été abandonné par délibération du conseil en date du 6 novembre 2001. Un appel a été lancé auprès des communes de la CCMP et de la 3CM pour proposer un nouveau site d'une surface de l'ordre de 1,5 hectares.

La MAS sera implantée sur la commune de Tramoyes, seule commune à avoir répondu à cet appel.

c) Initiatives locales pour l'emploi

La Mission Locale, en partenariat avec les communes de Miribel et Saint Maurice de Beynost, a développé des relais emplois. La communauté de communes participe à cette démarche par le financement des frais de télécommunications et du petit matériel.

Une subvention de fonctionnement est également versée chaque année à la mission locale de Bourg en Bresse qui gère l'ensemble de ces activités.

Tableau 20 / Initiatives emplois - masses financières / CA 2002

Relais emplois de Miribel	1 510,90
Relais emplois de Saint Maurice	141,95
Mission Locale / subvention	19 818,00
Total	21 470,85

d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)

Cette compétence a pour objet de favoriser l'implantation d'un service d'aide aux personnes âgées et handicapées à travers un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Dans le cadre de l'extension de son siège administratif programmée pour 2004, la CCMP a décidé de mettre à disposition près de 100 m² de bureau à l'association gestionnaire du service.

**ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

a) **Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000.**

Aucune zone n'a été créée à ce jour.

b) **Actions de développement économique**

1/ Opération urbaine de Miribel

La CCMP dans le cadre d'une opération FISAC intitulée opération urbaine de Miribel subventionne une partie des actions de communication interne et de promotion commerciale collective développées par l'union économique de Miribel.

Un animateur économique à ½ temps, agent de la CCMP, est également en poste depuis juillet 2001 avec pour mission le suivi administratif de cette opération et le développement des actions visant au maintien du petit commerce.

Tableau 21 / Développement économique - masses financières / CA 2002

Charges à caractère général	6 049,10
Charges de personnel	12 848,74
Total	18 897,84

2/ Contrat Global de Développement

La communauté de communes, par le biais de ses représentants au sein des différentes commissions participe depuis 1997 à l'élaboration du contrat Global de Développement Plaine de l'Ain Côtière.

Tableau 22 / Contrat Global - masses financières / CA 2002

Reversement volontaire au titre du suivi du CGD	2 329,08
---	----------

c) **Schéma directeur et Directive Territoriale d'Aménagement**

1/ Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain

Activité

La CCMP fait partie des intercommunalités concernées par le périmètre du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain fixé par arrêté préfectoral du 10 octobre 1997. Depuis le passage en TPU avec DGF bonifiée elle se substitue aux communes membres.

Tableau 23 / BUCOPA - masses financières / CA 2002

Fonctionnement BUCOPA	14 632,18
-----------------------	-----------

2/ Directive Territoriale d'Aménagement

La CCMP est également associée à la procédure d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon.

Par délibération du 27 avril 2001, elle a désigné pour la représenter les personnes suivantes :

Titulaire : Jacques BERTHOU

Suppléants : Henri MERCANTI et Michel VIENOT

d) Aménagement rural

Aucune action n'a été menée dans ce cadre.

e) Zones d'aménagement concerté (ZAC) créées à partir du 1er janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares

Une réflexion s'est engagée pour créer une ZAC sur la commune de Beynost, zone des Malettes. Plusieurs contacts ont été pris avec différents aménageurs pour connaître les potentialités de la zone et les conditions de réalisation.

Après une étude de marché sur le secteur du Sud de l'Ain et la région lyonnaise, il est conclu que la zone serait peu attractive. Les conditions économiques actuelles rendent encore plus aléatoire les chances de commercialisation.

f) Actions pour développer le tourisme

Activité

La communauté de communes aide financièrement l'office du tourisme par le versement d'une subvention de fonctionnement et la prise en charge directe du local sis 1104, grande rue à Miribel.

Tableau 24 / Office du tourisme - masses financières / CA 2002

Dépenses de fonctionnement	26 562,12
Charges à caractère général	9 440,12
Autres charges gestion	16 000,00
Dotation amortissement	1 122,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
EXERCICE 2002**

ANNEXES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**ADDITIF
AU RAPPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE
MONTLUEL CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES
DECHETS**

ANNEE 2002

**(Application de la Loi N° 95-101 du 2 février 1995 et du décret N° 2000-404 du 11 mai
2000 relatif aux rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics
d'élimination des déchets.)**

A- INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

Territoire desservi

- *Collecte des ordures ménagères*

Par convention la Communauté de Communes du Canton de Montluel (3CM) assure la collecte et le traitement des ordures ménagères pour les communes membres de la CCMP : TRAMOYES, NEYRON, SAINT MAURICE DE BEYNOST, BEYNOST, MIRIBEL ET THIL. La population desservie est de 20 892 habitants.

La population totale desservie par les services de la 3CM, CCMP comprise, est de 40 000 habitants environ.

- *Déchetterie*

Les habitants des communes membres de la CCMP se rendent à la déchetterie de Miribel, à l'exception de la commune de Thil qui pour des raisons de proximité se rend à la déchetterie de la Boisse.

(Cf. rapport sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets élaboré par la CCCM joint en annexe).

Collecte des déchets provenant des ménages

- *Cf. rapport CCCM*

- *Déchetteries :*

- ***Lieudit « Moulin Cassal » commune de la BOISSE***

Cette déchetterie est accessible aux communes membres de la CCCM, ainsi que pour des raisons de proximité par la commune de Thil.

Une participation financière est versée par la CCMP à la 3CM.

- ***ZI de la Tuillière sur la commune de Miribel***

Cette déchetterie est accessible aux communes membres de la CCMP, à l'exception de Thil dont la population est acceptée sur la déchetterie de la Boisse.

Type de déchets acceptés :

Ferrailles, papiers/cartons/journaux, gravats, bois, déchets espaces verts, encombrants ménagers, matières plastiques, huiles usagées, verre, textiles, piles, batteries, déchets ménagers spéciaux.

Les apports artisanaux et commerciaux sont soumis à des conditions particulières. Les apports (mentionnés ci-dessus) ne doivent pas être supérieurs à 1m³ jour.

Une redevance forfaitaire de 15 euros est perçue par passage. Ces recettes sont déduites de la facture de l'exploitant.

- Collecte séparative proposée :
CCMP/Rapport annuel 2002 à août 2002 Page 25 sur 26
De janvier à août 2002 la collecte du verre était assuré par système d'apport volontaire.

- Depuis septembre 2002, la CCMP a mis en place en partenariat avec ADELPHE le tri sélectif multimatériaux par points d'apports volontaires.

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service :

Récapitulatif des tonnages enlevés en cours d'exercice :	Néant
Rappel des tonnages enlevés au précédent exercice :	Néant
Evolution prévisible de l'organisation de la collecte :	Néant

B - INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

Cf. rapport CCCM

C- INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation (collecte et traitement)

- Collecte des ordures ménagères : régie directe par les services de la 3CM
- Collecte du verre : régie directe par les services de la 3CM (jusqu'en septembre 2002)
- Collecte multimatériaux : marché avec la société ONYX ARA
- Déchetterie de Miribel : exploitation par la société MARCELPOIL
- Traitement : régie directe par les services de la 3CM puis convention avec le SYTRAIVAL

Montant annuel des dépenses et modalités de fonctionnement :

- *Ordures ménagères et verres :*

La Communauté de communes de Miribel et du Plateau participe financièrement au fonctionnement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères assuré par convention par la communauté de communes du canton de Montluel.

Total des participations versées en 2002 : CA / 892 080,96 euros

Le financement est assuré par la TEOM dont le produit perçu en 2002 était de 928 635,84 euros

- *Déchetteries :*

Participation versée par la CCMP à la 3CM au titre du fonctionnement de la déchetterie de la BOISSE (accès de Thil au site) : CA 2002 / 13 900 euros

Fonctionnement de la déchetterie intercommunale de Miribel :
CA 2002 / 260 594,74 euros

Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

Sté ONYX	CA 2002 / 141 470,62 euros
Sté MARCELPOIL SA	CA 2002 / 23 000,23 euros

Recettes diverses :

- Néant sur 2002